



**77EME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
NATIONS UNIES**

SIXIÈME COMMISSION

DÉBAT GÉNÉRAL

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR :

**« RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUR LES
TRAVAUX DE SA 73^{EME} SESSION »**

***Thématique 2 : « Immunité de juridiction pénale étrangère des
représentants de l'Etat et élévation du niveau de la Mer au regard du droit
international »***

**DÉCLARATION
DE LA DELEGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

A vérifier au prononcé

New York, le 28 Octobre 2022

Monsieur le Président,

Ma délégation félicite la Commission du Droit International pour son rapport éclairant sur diverses questions d'intérêt international et s'associe à la déclaration faite précédemment par le Nigéria au nom du Groupe Africain.

Elle souhaiterait se prononcer, à titre national, sur la thématique 2 relative à l'immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État et à l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international.

Monsieur le Président,

En relation avec le premier sujet, ma délégation prend note des projets d'articles présentés par la Commission de rédaction et remercie la rapporteuse spéciale pour son engagement et son travail de qualité.

Comme il est d'usage à la Commission du Droit International, ces projets d'articles seront soumis par le Secrétaire général aux Etats membres, qui auront l'occasion de se prononcer sur leur pertinence.

Ma délégation voudrait d'ores et déjà rappeler que la Côte d'Ivoire reste attachée à l'Etat de droit aux niveaux national et international et est par conséquent opposée à toutes formes d'impunité.

Monsieur le Président,

S'agissant du point relatif à l'élévation du niveau de la mer, ma délégation voudrait féliciter le Groupe de travail dont le rapport a été examiné et adopté par la Commission du Droit International, le 05 août 2022.

La Côte d'Ivoire compte parmi les Etats côtiers durement frappés par le phénomène de la montée des eaux dont les conséquences s'observent aux niveaux social, environnemental et économique.

Presque chaque année, l'inondation occasionne de nombreuses pertes en vies humaines et des déplacés parmi la population d'Abidjan, la Capitale économique du pays.

D'autres grandes villes côtières telles que Grand-Bassam, Fresco, Sassandra et San Pedro se trouvent également menacées.

Des installations industrielles et des infrastructures économiques de premier plan, comme la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), l'Aéroport international d'Abidjan, les Ports autonomes d'Abidjan et de San-Pedro, les routes côtières, les plantations industrielles, ainsi que d'importantes installations hôtelières se trouvent sous la menace constante de ce phénomène.

Selon une étude de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire occupe le 147^{ème} rang sur les 178 pays dont l'indice de vulnérabilité est particulièrement élevé.

Monsieur le Président,

Mon pays ne reste pas sans réaction face à ce fléau dévastateur.

Signataire de l'Accord de Paris, le Gouvernement ivoirien s'est résolument engagé dans un ambitieux programme de réduction drastique de ses émissions de CO2 de 28% ainsi que d'introduction de 42% d'énergies renouvelables dans son mix énergétique, à l'horizon 2030.

Par ailleurs, mon Gouvernement procède régulièrement au déguerpissement progressif des zones à risque et à la relocalisation, dans des zones plus sécurisées, des populations riveraines durement menacées.

Plusieurs travaux d'assainissement et de gestion des eaux fluviales et des eaux de ménage sont également en cours.

Il s'agit notamment de la construction de canaux de drainage des eaux, de barrages écrêteurs, de stations de pompage d'eaux usées, d'aménagement de cuvettes dans certains quartiers d'Abidjan, du dragage du fond lagunaire et du remblaiement de certaines surfaces.

Le dernier projet du genre, mis en place avec l'appui de la Banque mondiale, se dénomme « Projet d'Assainissement et de Résilience Urbaine » (PARU) qui se chiffre à 155 milliards de FCFA.

La cérémonie de lancement des travaux dudit projet, qui vise l'amélioration de la gestion des déchets solides pour la réduction de la vulnérabilité des populations aux inondations dans de nombreuses zones urbaines, a eu lieu le 10 mars 2022.

Monsieur le Président,

Dans la lutte résolue contre ce phénomène, la Côte d'Ivoire accorde une grande importance à l'échange d'expérience et à la coopération internationale.

C'est pourquoi, du 1^{er} au 2 juillet 2022, Abidjan a accueilli la première « *COP des villes* », un rendez-vous initié par l'Association internationale des Maires francophones, présidée par Mme. Anne Hidalgo, la Maire de Paris.

Cette rencontre visait à faire entendre la voix des métropoles dans la lutte contre le changement climatique, et ce, en prélude à la COP27 qui se tiendra à Charm el-Cheikh en Égypte, en novembre 2022.

Ce sommet des collectivités locales s'est achevé par l'adoption d'un manifeste dans lequel les Maires s'engagent à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre dans leurs communes respectives et appellent les pays du Nord à plus de solidarité financière, d'autant plus que l'Afrique n'est responsable que de 4 % des émissions de gaz à effet de serre.

Monsieur le Président,

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son soutien à la Commission du droit international et est disposée à prendre une part active dans la recherche de solutions sur les aspects juridiques des conséquences de l'élévation du niveau des océans.

Je vous remercie de votre aimable attention.